

Corrections et révisions à la version française de RDA incluses dans la mise à jour de RDA Toolkit de février 2016

compilées par Marie-Chantal L'Ecuyer-Coelho et Daniel Paradis
(Bibliothèque et Archives nationales du Québec)
au nom du Comité éditorial francophone

La mise à jour de la version française de RDA publiée dans RDA Toolkit le 9 février 2016 incorpore les révisions apportées aux chapitres 1, 8 et 28 suite à la révision linguistique (*rewording*) réalisée par Chris Oliver en collaboration avec le JSC et le *US RDA Test Committee*, dans le but d'améliorer la lisibilité de RDA¹. Elle incorpore également :

- les modifications mineures (*fast track entries*) apportées par le JSC dans les chapitres 1, 8, 9 et 28 entre mai 2013 et octobre 2014²;
- les révisions apportées par le JSC à ces chapitres lors des mises à jour de RDA de juillet 2013 et d'avril 2014³;
- des corrections mineures apportées à la version française d'un certain nombre de chapitres et d'annexes, identifiées dans ce document par un astérisque.

Pour connaître l'état d'avancement de la traduction des mises à jour de RDA par rapport à la version anglaise, voir le tableau à la page 50.

Étant donné l'ampleur des révisions dans les chapitres 1, 8 et 28, seules les modifications les plus importantes dans ces chapitres sont indiquées dans ce document. Pour les autres chapitres et annexes, les corrections et révisions sont systématiquement signalées. Les modifications sont indiquées en caractères soulignés avec deux lignes lorsqu'il s'agit d'ajouts et en texte barré en cas de suppression. Pour certaines révisions, seule la version propre est donnée, avec une explication de ce qui a été modifié.

¹ Pour de plus amples informations sur la révision linguistique de RDA, voir le billet écrit par Chris Oliver sur le blogue de RDA Toolkit : http://www.rdatoolkit.org/blog/rewording_RDA.

² Ces révisions sont listées sur le site Web du JSC : <http://www.rda-jsc.org/working2.html#sec>.

³ Pour de plus amples informations sur ces révisions, voir les pages suivantes sur le site Web du JSC :

- révisions de 2013 : <http://rda-jsc.org/content/2012-approved-rda-proposals>;
- révisions de 2014 : <http://rda-jsc.org/content/2013-approved-rda-proposals>.

=====

*Table des matières de RDA

8 : Lignes directrices générales sur l'enregistrement des attributs des personnes, ~~des~~ familles et ~~des~~ collectivités

=====

*0.0, 2^e paragraphe, 1^{er} et 2^e sous-paragraphes :

trouver — c'est-à-dire trouver ~~des~~ les ressources correspondant aux critères de recherche établis par l'utilisateur

identifier — c'est-à-dire confirmer que la ressource décrite correspond à la ressource recherchée ou bien établir une distinction entre deux ou plusieurs ressources ~~possédant~~ ayant des caractéristiques semblables

=====

*0.3.2, 1^{er} paragraphe, 4^e sous-paragraphe :

item — exemplaire isolé ou ~~instance~~ occurrence d'une manifestation.

=====

*0.4.2.1, 1^{er} paragraphe, 1^{er} sous-paragraphe :

trouver ~~des~~ les ressources correspondant aux critères de recherche établis par l'utilisateur

=====

*0.4.3.4, 3^e paragraphe, 2^e sous-paragraphe :

les noms trouvés dans ~~les~~ des sources de référence

=====

*0.4.3.7, 2^e paragraphe :

Lorsqu'il y a plus d'une partie dans le nom d'une personne ou d'une famille, la partie choisie comme premier élément du nom privilégié doit refléter l'usage ou la pratique dans le pays et la langue associés le plus étroitement ~~avec~~ à cette personne ou cette famille.

=====

*0.5, 4^e paragraphe, 4^e et 5^e sous-paragraphe :

L'annexe D fournit des mappages entre des éléments de données RDA utilisés pour décrire une ressource et un certain nombre de schémas de métadonnées du même type, relatifs à l'encodage ou à la présentation des données descriptives de ressources (par exemple, ISBD, MARC 21).

L'annexe E fournit des mappages entre des éléments de données RDA utilisés pour décrire une entité associée à une ressource et un certain nombre de schémas de métadonnées du même type, relatifs à l'encodage ou à la présentation des données de point d'accès et d'autorité (par exemple, RCAA2, MARC 21).

= = = =

*0.6.4, 1^{er} paragraphe :

Lors de l'enregistrement des données identifiant une personne, famille ou collectivité, intégrer au minimum les éléments suivants qui sont applicables et facilement vérifiables. Enregistrer les éléments soit comme des éléments séparés, soit comme des parties du point d'accès autorisé représentant la personne, famille ou collectivité, soit en combinant les deux façons.

= = = =

*0.6.4, liste d'éléments sous le 1^{er} paragraphe :

Titre de la personne (un mot ou une expression indiquant ~~un titre royal~~ la royauté, ~~un titre nobiliaire~~ la noblesse, un rang ou une fonction ecclésiastiques ; un ~~titre~~ terme de courtoisie politesse pour une personne à vocation religieuse)

= = = =

*0.6.4, 2^e paragraphe :

Si le nom privilégié de la personne, famille ou collectivité est identique ou semblable à celui par lequel une autre personne, famille ou collectivité est connue, enregistrer pour les différencier autant d'éléments d'identification additionnels qu'il est nécessaire parmi ceux figurant dans la liste suivante. Enregistrer ces éléments soit comme des éléments séparés, soit comme des parties du point d'accès autorisé représentant la personne, famille ou collectivité, soit en combinant les deux façons.

= = = =

*0.10, 2^e paragraphe :

Si des données dans un autre élément se rapportent directement à l'élément qui est illustré, l'élément en relation est généralement mentionné dans une note explicative. Par exemple, sous une instruction sur l'enregistrement du complément ~~de~~ du titre, l'exemple illustre le complément ~~de~~ du titre et comprend une note explicative indiquant la forme enregistrée comme titre propre :

====

1.1.4 :

~~Un certain nombre de~~ Certaines lignes directrices et d'instructions ~~dans les des~~ chapitres 2-4 font référence à des façons spécifiques de décrire une ressource (voir 1.5).

Le terme **description globale** ▼ fait référence à désigne une description qui décrit la ressource dans son ensemble (par exemple, une carte, un périodique, une collection d'affiches rassemblée par une bibliothèque, une ressource multimédia multisupport comprenant un film fixe, une bande magnétique audio et un manuel de l'enseignant).

Le terme **description analytique** ▼ fait référence à désigne une description d'une partie d'une ressource plus vaste (par exemple, un seul volume d'une biographie en trois volumes, une seule carte d'une série cartographique).

Le terme **description hiérarchisée** ▼ fait référence à désigne une description combinant une description globale de la ressource dans son ensemble et des descriptions analytiques d'une ou de plusieurs de ses parties[±].

[±] ~~Certaines normes de description des ressources utilisent le terme *description* à plusieurs niveaux pour faire référence au type de description présenté dans RDA comme *description hiérarchisée*.~~

====

1.6.2.2 :

Changement dans le ~~type de média~~ les caractéristiques du support matériel d'une publication en série

Créer une nouvelle description s'il y a un changement dans le type de média (voir 3.2) d'une publication en série.

Si :

le type de support matériel (voir 3.3) d'une publication en série change d'un support informatique quelconque pour devenir *ressource en ligne*

ou que

il change de *ressource en ligne* pour devenir un autre support informatique

alors :

créer une nouvelle description (voir 3.1.6.1).

====

1.7.3 :

Transcrire la ponctuation telle qu'elle apparaît sur la source, ~~en omettant la ponctuation qui sépare les données d'un élément à enregistrer des données d'un autre élément ou d'une deuxième instance ou d'une instance subséquente d'un élément.~~

EXEMPLE

...and then there were none

What is it?...what is it not?

Vessels on the Northwest coast between Alaska and California -- 1543-1811

I don't do dishes!

»... dass der Mensch was lernen muss.«

DDC 21

Le titre apparaît sur la source avec une ponctuation le séparant du complément du titre : DDC 21 : International perspectives

Vanderbilt University

Le nom apparaît sur la source avec une ponctuation le séparant du lieu de publication : Vanderbilt University, Nashville

Exceptions

Ponctuation séparant des éléments différents. Omettre la ponctuation qui sépare les données d'un élément à enregistrer des données d'un autre élément.

EXEMPLE

DDC 21

Le titre figure sur la source d'information avec de la ponctuation le séparant du complément du titre : DDC 21: international perspectives

Vanderbilt University

Le nom de l'éditeur figure sur la source d'information avec de la ponctuation le séparant du lieu de publication : Vanderbilt University, Nashville

Ponctuation séparant les occurrences d'un même élément. Omettre la ponctuation qui sépare les données d'un élément à enregistrer des données d'une deuxième occurrence ou d'une occurrence subséquente d'un même élément.

EXEMPLE

Dakar

Le lieu de publication figure sur la source d'information avec de la ponctuation séparant chaque lieu : Ottawa – Dakar – Montevideo – Nairobi – New Delhi – Singapore

Ajouter la ponctuation, si nécessaire, pour plus de clarté.

EXEMPLE

Travaillez mieux, vivez mieux

Sur la source d'information, chaque mot du titre apparaît figure sur une ligne distincte sur la source d'information. Une virgule est ajoutée pour plus de clarté

by Louis Henkin (University Professor Emeritus and Special Service Professor, Columbia University), Gerald L. Neuman (Herbert Wechsler Professor of Federal Jurisprudence, Columbia Law School), Diane F. Orentlicher (Professor of Law, Washington College of Law, American University), David W. Leebron (Dean and Lucy G. Moses Professor of Law, Columbia Law School)

Sur la source d'information, chaque nom, chaque titre académique et chaque affiliation de la mention de responsabilité figure sur une ligne distincte. Des virgules et des parenthèses sont ajoutées pour plus de clarté

Pour les instructions sur l'utilisation de la ponctuation prescrite pour l'affichage des données descriptives en format selon les spécifications de l'ISBD, voir l'annexe D (D.1.2).

=====

1.7.5 :

Remplacer les symboles et autres caractères, etc. qui ne peuvent être reproduits par les moyens disponibles par une description du symbole ~~entre crochets~~. Indiquer que cette description a été prise d'une source extérieure à la ressource (voir 2.2.4).

EXEMPLE

Robust H [proportional to] stabilization of stochastic hybrid systems with Wiener process

Le symbole représentant « proportionnel à » figure sur la source d'information

My name is Brain [rayé d'un X] Brian

Un X figure sur le mot « Brain » sur la source d'information

Éloïse [rayé d'un X] Éloi

Un X figure sur le mot « Éloïse » sur la source d'information

Rédiger une note explicative si nécessaire (voir ~~2.20~~ 2.17).

Ignorer les moyens typographiques qui sont utilisés comme séparateurs, etc.

=====

1.7.9 :

Lorsque les instructions demandent de transcrire un élément tel qu'il apparaît sur la source d'information, transcrire une inexactitude ou ~~un mot mal orthographié tel qu'il apparaît sur la source, sauf indication contraire~~ une graphie fautive sauf si les instructions pour un élément particulier indiquent le contraire (par exemple, l'exception sous 2.3.1.4).

EXEMPLE

The wolrd of television

A comprehensive law book on proceedings under every statute/ordinance with upt-to-date case law by superior courts

Faire Rédiger une note corrigeant l'inexactitude si c'est jugé important pour l'identification ou l'accès (voir ~~2.20~~ 2.17).

Si l'inexactitude apparaît dans un titre et qu'une forme corrigée du titre est jugée importante pour l'identification ou l'accès, enregistrer une forme corrigée du titre comme variante de titre (voir 2.3.6) ~~si c'est jugé important pour l'identification ou l'accès.~~

=====

1.9.1, 2^e paragraphe :

a) date de production (voir 2.7.6.6-2.7.6.7)

=====

*3.1.4.3, 1^{er} paragraphe, sous-paragraphe a) :

a) le type de support matériel prédominant (voir 3.3)

=====

*3.1.6.1, 1^{er} paragraphe :

S'il y a un changement dans le type de média (voir 3.2) dans une livraison ou une partie ultérieure d'une monographie en plusieurs parties ou d'une publication en série, créer une nouvelle description (voir 1.6).

=====

*3.1.6.1, 2^e paragraphe :

S'il y a un changement de dimensions, appliquer les instructions sous 3.5.1.8.1.

Si :

le type de support matériel (voir 3.3) ou les autres caractéristiques du support matériel (voir 3.6-3.20) sont modifiés dans une livraison ou une partie ultérieure

ou que

de nouvelles caractéristiques du support matériel sont introduites

alors :

enregistrer les caractéristiques modifiées ou nouvelles selon les instructions pour ces éléments. Rédiger une note si le changement est jugé important pour l'identification ou la sélection (voir 3.21.4.3.1).

=====

*3.1.6.1, exception :

Publications en série

Si :

le type de support matériel (voir 3.3) d'une publication en série change d'un support informatique quelconque pour devenir *ressource en ligne*

ou *que*

il change de *ressource en ligne* pour devenir un autre support informatique

alors :

créer une nouvelle description (voir 1.6.2.2).

====

*3.1.6.2, 1^{er} paragraphe :

S'il y a un changement dans le type de média (voir 3.2) dans une itération ultérieure d'une ressource intégratrice, créer une nouvelle description (voir 1.6).

====

*3.4.2.2, 4^e paragraphe :

Si aucun des termes de la liste n'est approprié, utiliser un ou plusieurs autres termes concis pour indiquer le type d'unité. S'il y a lieu, utiliser des termes provenant des listes pour les images fixes (voir 3.4.4.2) ou les formes tridimensionnelles (voir 3.4.6.2).

====

*5.0, sous-paragraphe f) :

f) des lignes directrices générales et des instructions sur la construction des variantes de ~~points~~ point d'accès représentant des œuvres et des expressions (voir 5.6)

====

*5.1.4, 2^e paragraphe :

Le terme **point d'accès** ▼ désigne un nom, un terme, un code, etc. représentant une œuvre ou expression ~~particulière~~ spécifique. Les points d'accès comprennent à la fois les points d'accès autorisés et les variantes de point d'accès.

====

*5.2, 2^e paragraphe :

Pour s'assurer que les données créées en utilisant RDA remplissent ces objectifs fonctionnels, les lignes directrices et les instructions ~~dans les~~ des chapitres 6 et 7 ont été conçues selon les principes suivants :

= = = = =

8.3 :

Lors de l'enregistrement des données identifiant une personne, ~~une~~ famille ou ~~une~~ collectivité, intégrer au minimum les éléments ~~listés ci-dessous~~ suiuants qui sont applicables et facilement vérifiables. Enregistrer les éléments soit comme des éléments séparés, soit comme des parties du point d'accès autorisé représentant la personne, famille ou collectivité, soit en combinant les deux façons.

Nom privilégié de la personne

Titre de la personne (un mot ou une expression indiquant la royauté, la noblesse, un rang ou une fonction ecclésiastiques ; un terme de politesse pour une personne à vocation religieuse)

~~Date associée à la personne~~

Date de naissance

Date de décès

Autre information associée à la personne (pour un saint chrétien, un esprit, une personne nommée dans une écriture sacrée ou un livre apocryphe, une personne fictive ou légendaire ou une entité non humaine réelle)

Profession ou occupation (pour une personne dont le nom ~~consiste en~~ est constitué d'une expression ou d'une appellation n'évoquant pas l'idée d'une personne)

Identifiant de la personne

Nom privilégié de la famille

Type de famille

Date associée à la famille

Identifiant de la famille

Nom privilégié de la collectivité

Lieu du congrès, etc.

Date associée à la collectivité Date du congrès, etc.

Institution associée (pour les congrès, etc., si le nom de l'institution fournit une meilleure identification que le nom de la localité ou si le nom de la localité est inconnu ou ne peut être facilement établi déterminé)

Numéro d'ordre d'un congrès, etc.

~~Autre information associée à la~~ Type de collectivité (pour un organisme dont le nom n'évoque pas une collectivité)

Identifiant de la collectivité

Si le nom privilégié de la personne, ~~de la famille ou de la collectivité est le même que~~ identique ou semblable à celui par lequel une autre personne, famille ou collectivité est connue, ~~ou présente avec ce nom des similitudes,~~ intégrer enregistrer pour les différencier autant d'éléments d'identification ~~supplémentaires~~ additionnels qu'il est nécessaire parmi ceux ~~qui sont listés ci-dessous afin de les différencier~~ figurant dans la liste suivante. Enregistrer les ces éléments soit comme ~~des ajouts au~~ des éléments séparés, soit comme des parties du point d'accès autorisé représentant la personne, ~~la famille ou la collectivité,~~ soit comme des éléments séparés, soit en combinant les deux façons.

Titre de la personne (un autre terme indiquant un rang, un honneur ou une fonction)

Forme développée du nom

Profession ou occupation

~~Domaine~~ Période d'activité de la personne

Autre information associée à la personne

Lieu associé à la famille

Membre illustre de la famille

Lieu du siège social, etc.

Date de fondation

Date de cessation

Période d'activité de la collectivité

Institution associée

Autre information associée à la collectivité

~~Si aucun des autres attributs d'identification listés ci-dessus n'est facilement vérifiable, désigner~~ Indiquer que le nom d'une personne comme est un nom indifférencié (voir 8.11) si les éléments d'identification additionnels pour différencier le nom ne peuvent être facilement établis.

~~Intégrer des~~ Inclure les éléments supplémentaires additionnels traités dans le présent ce chapitre et dans les chapitres 9-11, ~~conformément à~~ selon la politique de l'agence créant les données ou ~~à ce que~~ selon ce qui est jugé approprié par le catalogueur juge approprié.

=====

8.5.6.1, 1^{er} paragraphe :

c) si le nom comprend des initiales ou des abréviations qui font partie d'un titre ou d'un terme de politesse, laisser une espace entre l'initiale ou l'abréviation et une initiale, une abréviation, un nombre chiffre ou un mot qui suit subséquent.

=====

8.6, 2^e paragraphe :

Si deux ou plusieurs personnes, familles ou collectivités portent un nom identique ou semblable, ~~ajouter au nom privilégié~~ inclure un ou plusieurs éléments, ~~comme une date, un nom de lieu ou un autre terme permettant d'établir une distinction selon les instructions sur les ajouts aux noms de personnes (voir 9.19.1), les ajouts aux noms de familles (voir 10.10.1) et les ajouts aux noms de collectivités (voir 11.13.1),~~ d'identification additionnels dans le point d'accès représentant la personne, famille ou collectivité. Appliquer les instructions suivantes sur les ajouts, lorsqu'elles s'appliquent. :

ajouts aux noms de personnes (voir 9.19.1)

ajouts aux noms de familles (voir 10.11.1)

ajouts aux noms de collectivités (voir 11.13.1).

=====

8.7, 2^e paragraphe :

Faire des ajouts au ~~nom~~ point d'accès, si c'est jugé important pour l'identification, ~~en~~ appliquant. Appliquer les instructions suivantes sur les ajouts ~~aux noms de~~ personnes (voir 9.19.1), ~~aux noms de familles~~ (voir 10.10.1) et ~~aux noms de~~ collectivités (voir 11.13.1), lorsqu'elles s'appliquent. :

ajouts aux noms de personnes (voir 9.19.1)

ajouts aux noms de familles (voir 10.11.1)

ajouts aux noms de collectivités (voir 11.13.1).

=====

8.12.1.3, 2^e paragraphe :

Lors de l'enregistrement des S'il y a lieu, indiquer la source d'où provient l'information pour d'autres attributs d'identification d'une personne (voir 9.3-9.18), d'une famille (voir 10.3-10.910) ou d'une collectivité (voir 11.3-11.112), indiquer, lorsque c'est approprié, la source d'où provient l'information.

=====

9.0, 4^e paragraphe :

Les personnes comprennent les personnes nommées dans les écritures sacrées ou les livres apocryphes, les entités personnes fictives telles que les personnages littéraires, les personnages et légendaires ainsi que les entités non humaines réelles, etc.

=====

9.2.2.2, 2^e paragraphe :

Lorsque le nom d'une personne apparaît dans plus d'une langue, voir les instructions supplémentaires sous 9.2.2.5.2. Lorsque le nom est trouvé dans une écriture qui n'est pas qui diffère d'une écriture privilégiée par l'agence créant les données, voir 9.2.2.5.3.

=====

9.2.2.3, suppression du bloc d'exemples :

~~EXEMPLE~~

~~Gaedmon~~

~~William Shakespeare~~

D.W. Griffith
et non David Wark Griffith

Tony Blair
et non Anthony Charles Lynton Blair

Fats Domino
et non Antoine Domino

Capability Brown
et non Lancelot Brown

Anatole France
et non Jacques Anatole Thibault

Ouida
et non Marie Louise de la Ramée

Ionicus
et non Joshua Charles Armitage

H.D.
et non Hilda Doolittle

Giorgione
et non Giorgio Barbarelli

Fra Angelico
et non Giovanni da Fiesole
et non Guido da Siena

Maria Helena
et non Maria Helena Vaquinhas de Carvalho

Duke of Wellington
et non Arthur Wellesley

John Julius Norwich
et non Viscount Norwich

Sister Mary Hilary

Sister Mary Joseph Cahill

Sœur Marie du saint Rosaire

=====

9.2.2.5 :

Si une personne est connue sous plus d'une forme du même nom, choisir le nom privilégié en appliquant les instructions suivantes, lorsqu'elles s'appliquent :

complétude de la forme (voir 9.2.2.5.1)

langue (voir 9.2.2.5.2)

noms trouvés dans une écriture non privilégiée (voir 9.2.2.5.3)

orthographe (voir 9.2.2.5.4).

=====

9.2.2.5.2, exceptions, nouveau 3^e paragraphe (marques de révision omises) :

Pour des instructions supplémentaires sur le choix du nom privilégié d'un Romain de l'époque classique, voir l'annexe F (F.8).

=====

9.2.2.5.2, exceptions :

Forme établie dans la langue privilégiée par l'agence créant les données. Si le premier élément du nom privilégié d'une personne consiste en un prénom et/ou un mot ou une expression associée à la personne (voir 9.2.2.18), déterminer la ou les formes du nom qui sont bien établies dans les sources de référence. Si une forme du nom est bien établie dans une langue privilégiée par l'agence créant les données, choisir cette forme de nom comme nom privilégié[‡].

~~[‡] Pour des instructions supplémentaires sur le choix du nom privilégié d'un Romain de l'époque classique, voir l'annexe F (F.8).~~

=====

9.2.2.5.2, exceptions, 3^e bloc d'exemples, 3^e exemple :

Charles-Quint
et non Karl V
et non Carlos I
et non Charles V

=====

*9.2.2.5.3, 1^{er} paragraphe :

Si le nom d'une personne est ~~trouvée~~ trouvé dans une écriture qui diffère d'une écriture privilégiée par l'agence créant les données, translittérer le nom selon la ~~table de conversion~~ méthode de translittération de la langue adoptée par l'agence.

=====

9.2.2.7, 1^{er} bloc d'exemples :

Dorothy B. Hughes

et non Dorothy Belle Flanagan

Nom utilisé dans les œuvres avant le mariage de l'auteure : Dorothy Belle Flanagan

~~Sister~~ Mary Just

et non F.D. David

Nom utilisé dans les œuvres avant que l'entrée de l'auteure n'entre dans un ordre religieux : F.D. David

Éloi-Gérard Talbot

et non Frère Éloi-Gérard

Nom sans nom de famille utilisé à l'origine dans ses œuvres

~~Yosano Akiko~~

et non Hō Akiko

Nom utilisé dans les œuvres avant le mariage de l'auteure

Clare Boothe Luce

et non Clare Boothe

et non Clare Boothe Brokaw

Nom utilisé avant le premier mariage de l'auteure à George Brokaw et pendant son second mariage à Henry Robinson Luce : Clare Boothe ; nom utilisé par la suite : Clare Boothe Luce

Joan Roughgarden

et non Jonathan Roughgarden

Nom utilisé dans les œuvres avant le changement de sexe de l'auteure : Jonathan Roughgarden

Jacqueline Kennedy Onassis

et non Jacqueline Bouvier

et non Jacqueline Bouvier Kennedy

Noms utilisés avant le mariage et durant le premier mariage

**Le nom apparaît dans les plus récentes sources de référence comme :
Jacqueline Kennedy Onassis ; aussi connue sous son nom de jeune fille et sous le
nom utilisé durant son premier mariage**

Ford Madox Ford
et non Ford Madox Hueffer
Changement de nom de Hueffer à Ford

Muhammad Ali
et non Cassius Clay
Changement de nom de Cassius Clay à Muhammad Ali

Earl of Longford
et non Baron Pakenham
et non Francis Aungier Pakenham
**Connu successivement sous un nom de personne, un titre de baron et un titre
de comte**

William Lamb, Viscount Melbourne
et non William Lamb
A hérité du titre « Viscount Melbourne » à la mort de son père

====

9.2.2.7, exception, 1^{er} exemple :

Benjamin Disraeli
et non Benjamin Disraeli, Earl of Beaconsfield
Titre acquis tard dans sa vie ; mieux connu sous son nom antérieur

====

*9.2.2.8, dernier paragraphe :

Si un individu a plus d'une identité, enregistrer les relations entre ces identités
séparées. Appliquer les instructions du chapitre 30 (personnes en relation).

====

*9.2.2.9.4, 2^e paragraphe :

~~Intégrer~~ Inclure un suffixe joint au nom d'une femme mariée comme une partie de
son nom.

====

*9.2.2.9.6 :

Ne pas intégrer inclure le terme *saint* ou *sainte* comme une partie du nom d'une personne canonisée dont le nom contient un nom de famille. Enregistrer le terme comme une désignation information associée à la personne (voir 9.6.1.4).

=====

9.2.2.10.1, 6^e exemple :

Abril, Nelson Lopez

Le nom apparaît dans la source principale d'information sur la page de titre
comme : Nelson Lopez Abril. Le nom apparaît dans la mention de droit d'auteur
comme : Nelson L. Abril

=====

*9.2.2.10.2, 1^{er} paragraphe :

Il arrive parfois que la préférence de la personne soit inconnue. Il arrive aussi parfois que l'usage établi ne puisse être déterminé à partir des sources de référence dans la langue de la personne ou provenant du pays de résidence ou d'activité de la personne. ~~Dans de tels~~ Si le cas se présente, suivre l'usage pour le pays de résidence de la personne, ainsi qu'il est précisé dans *Names of Persons: National Usages for Entry in Catalogues*³².

=====

9.2.2.14, bloc d'exemples :

Abrantès, Laure Junot, duchesse d'

et non Junot, Laure, duchesse d'Abrantès

Le titre de « duchesse d'Abrantès » apparaît sur la source d'information

Byron, George Gordon Byron, Baron

George Gordon Byron a hérité du titre de « Baron Byron » de son grand-oncle et est classé sous son titre dans les sources de référence

Bolingbroke, Henry St. John, Viscount

et non St. John, Henry, Viscount Bolingbroke

Le nom apparaît comme : Viscount Bolingbroke et Henry St. John, Viscount Bolingbroke

Caradon, Hugh Foot, Baron

Cavour, Camillo Benso, conte di
et non Benso, Camillo, conte di Cavour
et non Di Cavour, Camillo Benso, conte
Le nom apparaît comme : Camillo Benso, conte di Cavour ; Conte di Cavour et
Camillo Benso di Cavour

~~Cumberland, William Augustus, Duke of~~

Dufferin and Ava, Harriot Georgina Blackwood, Marchioness of
Le nom apparaît comme : Harriot Georgina Blackwood, Marchioness of Dufferin
and Ava. Elle a acquis son titre à la suite de son mariage avec Frederick Temple
Hamilton-Temple-Blackwood, Marquess of Dufferin and Ava

Pompadour, Jeanne Antoinette Poisson, marquise de
et non Poisson, Jeanne Antoinette
et non Jeanne Antoinette Poisson, marquise de Pompadour
Le nom apparaît dans les sources de référence comme : Jeanne Antoinette
Poisson, marquise de Pompadour. Le titre de « marquise de Pompadour » lui a
été donné par le roi Louis XV

Willoughby de Broke, John Henry Peyto Verney, Baron
et non Verney, John Henry Peyto Verney, Baron Willoughby de Broke
John Henry Peyto Verney a hérité du titre de « Baron Willoughby de Broke »
de son père et est classé sous son titre dans les sources de référence

~~Winchilsea, Anne Kingsmill Finch, Countess of~~

~~Corberon, Nicolas de
Le nom apparaît comme : Nicolas de Corberon, seigneur de Tourvilliers. Les sources
de référence classent le nom sous : Corberon, Nicolas de~~

mais

Guest, Christopher
et non Haden-Guest, Christopher, Baron
Forme la plus courante : Christopher Guest. Le réalisateur de cinéma n'utilise
pas son titre de « Baron Haden-Guest »

Norwich, John Julius
et non Norwich, John Julius, Viscount
et non Cooper, John Julius
Le nom apparaît comme : John Julius Norwich. L'auteur n'utilise pas son titre de
noblesse « Viscount Norwich » mais utilise « Norwich » comme nom de famille

== == ==

9.2.2.14, suppression du 6^e paragraphe :

~~Ne pas intégrer le terme *saint* ou *sainte* comme une partie du nom d'une personne canonisée connue par un titre de noblesse. Enregistrer le terme comme une désignation associée à la personne (voir 9.6.1.4).~~

=====

9.2.2.14.1, nouvelle instruction (marques de révision omises) :

9.2.2.14.1 Saints

Ne pas inclure le terme *saint* ou *sainte* comme une partie du nom d'une personne canonisée connue sous un titre de noblesse. Enregistrer le terme comme une information associée à la personne (voir 9.6.1.4).

=====

*9.2.2.15, 2^e paragraphe :

Si la désignation territoriale fait partie intégrante du titre, l'~~intégrer~~inclure comme une partie du nom.

=====

*9.2.2.15, 3^e paragraphe :

Si elle ne fait pas partie intégrante du titre ou s'il y a des doutes à cet égard, ne pas l'~~intégrer~~inclure.

=====

9.2.2.18, suppression du 5^e paragraphe et du 4^e bloc d'exemples :

~~Ne pas intégrer le terme *saint* ou *sainte* comme une partie du nom d'une personne canonisée. Enregistrer le terme comme une désignation associée à la personne (voir 9.6.1.4).~~

EXEMPLE

~~Jeanne, d'Arc~~

~~Photius I^{er}~~

=====

9.2.2.18.1, nouvelle instruction (marques de révision omises) :

9.2.2.18.1 Saints

Ne pas inclure le terme *saint* ou *sainte* comme une partie du nom d'une personne canonisée. Enregistrer le terme comme une information associée à la personne (voir 9.6.1.4).

EXEMPLE

Jeanne, d'Arc

Photius I^{er}

=====

*9.2.2.21, intitulé de l'instruction et 1^{er} paragraphe :

9.2.2.21 Lignes directrices générales sur l'enregistrement des noms constitués d'initiales, de lettres séparées distinctes ou de chiffres

Enregistrer un nom constitué d'initiales, de lettres séparées distinctes ou de chiffres, ou constitué principalement d'initiales, en appliquant les lignes directrices générales sous 8.5.

=====

9.2.2.25, 1^{er} bloc d'exemples :

A Physician

Mention de responsabilité : by a A Physician

A Military Chaplain

Mention de responsabilité : by a A Military Chaplain

A Teacher of Book-keeping

Mention de responsabilité : by a A Teacher of Book-keeping

The Daughter of a Wesleyan Minister

Mention de responsabilité : by €The Daughter of a Wesleyan Minister

Une femme de ménage

Mention de responsabilité : par uUne femme de ménage

=====

9.2.2.25, bloc d'exemples sous l'alternative :

Physician

Mention de responsabilité : by a A Physician

Military Chaplain

Mention de responsabilité : by a A Military Chaplain

Teacher of Book-keeping

Mention de responsabilité : by a A Teacher of Book-keeping

Daughter of a Wesleyan Minister

Mention de responsabilité : by €The Daughter of a Wesleyan Minister

Femme de ménage

Mention de responsabilité : par uUne femme de ménage

====

9.2.2.26, 1^{er} bloc d'exemples :

The Author of Honesty the best policy

Mention de responsabilité : by €The Author of Honesty the best policy

The Editor of The young gentleman's book

Mention de responsabilité : by €The Editor of The young gentleman's book

The Writer of The Lambton worm

Mention de responsabilité : by €The Writer of The Lambton worm

L'Auteur de l'Aadresse au peuple breton

Mention de responsabilité : par l'Auteur de l'Aadresse au peuple breton

====

9.2.2.26, alternative :

Omettre un article initial (voir l'annexe C) lors de l'enregistrement d'une phrase
expression nommant une autre œuvre de la personne.

EXEMPLE

Author of Honesty the best policy

Mention de responsabilité : by €The Author of Honesty the best policy

Editor of The young gentleman's book

Mention de responsabilité : by €The Editor of The young gentleman's book

Writer of The Lambton worm

Mention de responsabilité : by €The Writer of The Lambton worm

Auteur de l'AL'adresse au peuple breton

Mention de responsabilité : par l'auteur de l'AL'adresse au peuple breton

~~Autor des Buches Traumberuf Buschpilot~~

Mention de responsabilité : von dem ~~Autor des Buches Traumberuf~~
~~Buschpilot~~

= = = = =

9.2.3.5, 1^{er} et 2^e exemples :

Bojaxhiu, Agnes Gonxha

Nom utilisé en religion enregistré comme nom privilégié : Teresa, ~~mère~~

Samson, Annie Adèle

Nom utilisé en religion enregistré comme nom privilégié : Cécile-Marie, ~~Sister,~~
~~F.†.~~

= = = = =

9.2.3.7, suppression des 3^e et 7^e exemples :

~~Proulx, E. Annie~~

~~**Nom ultérieur enregistré comme nom privilégié :** Proulx, Annie~~

~~McShane, Steven Lattimore~~

~~**Nom ultérieur enregistré comme nom privilégié :** McShane, Steven L.~~

= = = = =

9.2.3.10, dernier bloc d'exemples :

Honesty the best policy, The Author of

Forme enregistrée comme nom privilégié : The Author of Honesty the best policy

The ~~Y~~young gentleman's notebook, The Editor of ~~the~~

Forme enregistrée comme nom privilégié : The Editor of The young gentleman's
notebook

The Lambton worm, The Writer of the

Forme enregistrée comme nom privilégié : The Writer of The Lambton worm

L'Adresse au peuple breton, L'Auteur de l'

Forme enregistrée comme nom privilégié : L'Auteur de L'Adresse au peuple Breton

=====

9.3, ajout d'une mention explicative sous l'intitulé *Élément fondamental* :

Élément fondamental

La date de naissance et la date de décès sont des éléments fondamentaux. La période d'activité de la personne est un élément fondamental uniquement lorsqu'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux personnes portant le même nom.

=====

9.3.1.1 :

Une **date associée à la personne ▼** est une date importante associée à l'histoire d'une personne (par exemple, date de naissance, date de décès).

=====

9.3.1.3, 1^{er} paragraphe :

Enregistrer les dates associées à des personnes en appliquant les instructions suivantes, lorsqu'elles s'appliquent :

date de naissance (voir 9.3.2)

date de décès (voir 9.3.3)

période d'activité de la personne (voir 9.3.4).

=====

9.3.1.3, 3^e paragraphe :

Enregistrer les dates soit comme des éléments séparés, soit comme des parties de points d'accès, soit en combinant les deux façons. Pour des instructions supplémentaires sur l'enregistrement des dates comme des parties de points d'accès autorisés, voir 9.19.1.3 (date de naissance et/ou de décès) ou 9.19.1.5 (période d'activité de la personne et/ou profession ou occupation).

=====

9.3.1.3, suppression de l'exception sous le 4^e paragraphe :

Exceptions

~~Si deux ou plusieurs personnes portent le même nom et sont nées la même année, voir 9.3.2.3 pour les instructions sur l'enregistrement de leurs dates de naissance.~~

=====

9.3.1.3, nouvel ajout facultatif sous le 4^e paragraphe (marques de révision omises) :

Ajout facultatif

Ajouter le mois ou le mois et le jour en utilisant la forme [année] [mois] [jour] ou [année] [mois]. Enregistrer le mois dans une langue et une écriture privilégiées par l'agence créant les données.

=====

9.3.1.3, nouveau paragraphe ajouté à la fin (marques de révision omises) :

Enregistrer une période d'activité exprimée dans une fourchette de siècles en utilisant la forme [siècle]-[siècle].

EXEMPLE

13^e siècle-14^e siècle

Période d'activité

1^{er} siècle av. J.-C.-1^{er} siècle apr. J.-C.

Période d'activité

=====

9.3.2.1 :

La **date de naissance** ▼ représente est l'année de naissance d'une personne.

La date de naissance peut aussi inclure le mois ou le mois et le jour de naissance de la personne.

=====

9.3.2.3, suppression du 2^e paragraphe et du 2^e bloc d'exemples :

~~Si la personne est née la même année qu'une autre personne portant le même nom, enregistrer la date de naissance en utilisant la forme [année] [mois] [jour]. Enregistrer le mois dans une langue et une écriture privilégiées par l'agence créant les données.~~

EXEMPLE

~~1936 mai 5~~

~~**Date de naissance d'une personne nommée John Smith née en 1936**~~

~~1936 décembre 17~~

~~**Date de naissance d'une autre personne nommée John Smith née en 1936**~~

=====

9.3.3.1, 2^e paragraphe :

La **date de décès** ▼ peut aussi inclure le mois ou le mois et le jour de la mort de la personne.

=====

9.3.4.3, 1^{er} paragraphe :

Si la date de naissance et la date de décès d'une personne sont toutes deux inconnues, enregistrer une date ou une fourchette de dates indiquant la période d'activité de pendant laquelle la personne a été active. Appliquer les instructions de base sur l'enregistrement des dates associées aux personnes sous 9.3.1.

=====

9.3.4.3, 2^e bloc d'exemples :

19^e siècle

13^e/14^e siècle 13^e siècle-14^e siècle

7^e siècle av. J.-C.

1^{er} siècle av. J.-C./1^{er} siècle apr. J.-C. 1^{er} siècle av. J.-C.-1^{er} siècle apr. J.-C.

=====

9.4, ajout d'une mention explicative sous l'intitulé *Élément fondamental* :

Élément fondamental

Le titre de la personne est un élément fondamental lorsqu'il s'agit d'un mot ou d'une expression indiquant la royauté, la noblesse ou un rang ou une fonction ecclésiastiques, ou lorsqu'il s'agit d'un terme de politesse pour une personne à vocation religieuse. Tout autre terme indiquant un rang, un honneur ou une fonction est un élément fondamental lorsqu'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux personnes portant le même nom.

=====

9.4.1.1 :

Le titre de la personne ▼ est un mot ou une expression indiquant ~~un titre royal, un titre nobiliaire,~~ la royauté, la noblesse ou un rang ou une fonction ecclésiastiques, ~~ou un titre de courtoisie~~ un terme de politesse pour une personne à vocation religieuse ou un autre terme indiquant un rang, un honneur ou une fonction.

Le titre de la personne exclut les termes de politesse qui indiquent simplement le sexe ou le statut marital (par exemple, M., Mme).

=====

*9.4.1.4.1, 4^e exemple :

empereur du ~~Saint Empire romain~~ germanique

=====

*9.4.1.7, dernier paragraphe :

Pour le nom d'un prince ecclésiastique du Saint Empire romain, enregistrer *prince-évêque, prince-archevêque, archevêque* et *électeur*, etc., ~~selon ce qui est approprié~~ comme il convient. Ajouter le nom de la juridiction ecclésiastique. Ajouter aussi *cardinal* si cela convient.

=====

9.4.1.9, nouvelle instruction (marques de révision omises) :

9.4.1.9 Autre terme de rang, d'honneur ou de fonction

Enregistrer les autres titres de la personne indiquant un rang, un honneur ou une fonction si les termes apparaissent avec le nom. Enregistrer le terme dans la langue

dans laquelle il a été conféré ou dans la langue utilisée dans le pays où la personne réside.

EXEMPLE

Captain

abbé

Sir

=====

9.5.1.1 :

Une **forme développée du nom ▼** est la ~~forme complète~~ :

- a) la forme développée d'une partie d'un nom représentée seulement par une initiale ou une abréviation dans la forme choisie comme nom privilégié, **ou bien**
- b) d'une partie du nom non incluse dans la forme choisie comme nom privilégié.

=====

*9.5.1.3, 1^{er} paragraphe :

Si :

une forme développée du nom d'une personne est connue

et que

le nom privilégié (voir 9.2.2) ne comprend pas la totalité de cette forme développée

alors :

enregistrer, ~~selon ce qui est approprié~~ comme il convient :

a) la forme développée de toute la partie inversée du nom (prénoms, etc.)

et/ou

b) la forme développée de la partie du nom enregistrée comme premier élément du nom (nom de famille, etc.).

=====

9.6, ajout d'une mention explicative sous l'intitulé *Élément fondamental* :

Une autre information associée à la personne est un élément fondamental pour un saint chrétien, un esprit, une personne nommée dans une écriture sacrée ou un livre apocryphe, une personne fictive ou légendaire, ou une entité non humaine réelle.

Pour les autres personnes, une autre information associée à la personne est un élément fondamental lorsqu'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux personnes portant le même nom.

=====

9.6.1.3, 1^{er} paragraphe :

Enregistrer les autres informations associées à la personne: en appliquant les instructions suivantes, lorsqu'elles s'appliquent :

Pour les saints, (voir 9.6.1.4).

Pour les esprits, (voir 9.6.1.5).

personnes nommées dans les écritures sacrées ou les livres apocryphes (voir 9.6.1.6)

personnes fictives ou légendaires (voir 9.6.1.7)

entités non humaines (voir 9.6.1.8)

autre information (voir 9.6.1.9).

=====

9.6.1.6, nouvelle instruction (marques de révision omises) :

9.6.1.6 Personnes nommées dans les écritures sacrées ou les livres apocryphes

Pour une personne nommée dans une écriture sacrée ou un livre apocryphe, enregistrer une information appropriée.

EXEMPLE

Ange

Personnage biblique

Démon

Personnage talmudique

=====

9.6.1.7, nouvelle instruction (marques de révision omises) :

9.6.1.7 Personnes fictives ou légendaires

Pour une personne fictive ou légendaire, enregistrer *Personnage fictif*, *Personnage légendaire* ou une autre information appropriée.

EXEMPLE

Divinité grecque

Animal fabuleux

Vampire

=====

9.6.1.8, nouvelle instruction (marques de révision omises) :

9.6.1.8 Entités non humaines réelles

Pour une entité non humaine réelle, enregistrer une information indiquant le type, l'espèce ou la race.

EXEMPLE

Chimpanzé

Chien d'eau portugais

Baleine

=====

9.6.1.9, nouvelle instruction (marques de révision omises) :

9.6.1.9 Autre information

Enregistrer une information appropriée si aucun des attributs suivants n'est suffisant ou approprié pour établir une distinction entre deux personnes portant le même nom :

date de naissance ou date de décès (voir 9.3.2 ou 9.3.3)

forme développée du nom (voir 9.5)

période d'activité de la personne (voir 9.3.4)

profession ou occupation (voir 9.16)

autre terme de rang, d'honneur ou de fonction (voir 9.4.1.9).

Enregistrer l'information dans la langue privilégiée par l'agence créant les données.

EXEMPLE

Frère d'Andrew Lang

Indien cri

Épouse de capitaine de navire

Épouse de Bouddha

=====

*9.7.1.1 :

Le **sexe** ▼ est le **genre** sexe auquel une personne s'identifie.

=====

9.7.1.3, 2^e et 3^e paragraphes :

Si aucun des termes listés n'est approprié ou suffisamment précis, enregistrer un terme ou une expression appropriés.

EXEMPLE

intersexué

femme transsexuelle

Enregistrer le sexe comme un élément séparé. Le sexe n'est pas enregistré comme partie d'un point d'accès.

EXEMPLE

intersexué

femme transsexuelle

=====

*9.9.1.1 :

Le **lieu de décès** ▼ est la municipalité, la ville, la province, l'État et/ou le pays où une personne est décédée morte.

=====

*9.10.1.3, 2^e exemple :

Russie

France

É.-U.

Pays associés au compositeur Igor' Stravinskij

=====

9.11 :

9.11 Lieu de résidence, etc.

=====

9.11.1 :

9.11.1 Instructions de base sur l'enregistrement des lieux de résidence, etc.

=====

9.11.1.1 :

Le **lieu de résidence, etc.** ▼ est une municipalité, une ville, une province, un État et/ou un pays où une personne réside ou a résidé, ou un autre lieu important associé à la personne et autre qu'un lieu de naissance, de décès ou de résidence (par exemple, un lieu où la personne a travaillé ou étudié).

=====

9.11.1.2 :

Prendre l'information sur le ou les lieux de résidence, etc., de n'importe quelle source.

=====

9.11.1.3 :

9.11.1.3 Enregistrement des lieux de résidence ,etc.

Enregistrer le ou les lieux (municipalité, ville, province, État et/ou pays) où la personne réside ou a résidé, ou un autre lieu important associé à la personne. Enregistrer le nom du lieu selon les instructions du chapitre 16. Abréger les noms des pays, États, provinces, territoires, etc. selon les instructions de l'annexe B (B.11), lorsqu'elles s'appliquent.

Enregistrer le un lieu de résidence, ,etc. comme un élément séparé. Le lieu de résidence n'est pas enregistré comme partie d'un point d'accès.

EXEMPLE

Jackson, Mississ.

Lieu de résidence, ,etc. de l'auteure Eudora Welty

Oak Park, Ill.

Toronto, Ont.

Chicago, Ill.

Paris, France

Key West, Flor.

Cuba

Ketchum, Idaho

Lieux de résidence, ,etc. de l'auteur Ernest Hemingway

Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous 8.12.1.3.

====

9.13.1.3, 1^{er} paragraphe :

Enregistrer les noms des groupes auxquels la personne est affiliée ou a été affiliée par recrutement, acquisition de la qualité de membre, identité culturelle, etc.

Enregistrer le nom privilégié du groupe (voir 11.2.2).

====

9.13.1.3, 1^{er} exemple :

~~Department of Entomology, Cornell University~~

New York State College of Agriculture. Department of Entomology

Affiliation d'Ann E. Hajek

====

*9.14.1.1 :

La **langue de la personne ▼** est une langue ~~qu'une~~ utilisée par la personne ~~utilise~~ lorsqu' quand elle écrit en vue d'une publication, d'une radiodiffusion, etc.

=====

9.14.1.2 :

Prendre l'information sur la ~~langue~~ ou les langues de la personne de n'importe quelle source.

=====

*9.14.1.3, 1^{er} paragraphe :

Enregistrer la ou les langues ~~que~~ utilisées par la personne ~~utilise~~ lorsqu' quand elle écrit en vue d'une publication, d'une radiodiffusion, etc. Utiliser un ou plusieurs termes appropriés dans une langue privilégiée par l'agence créant les données. Choisir les termes parmi une liste normalisée de noms de langues, s'il y en a une de disponible.

=====

*9.15.1.1 :

Le **domaine d'activité de la personne ▼** est un champ d'action, un domaine du savoir, etc. dans lequel s'investit ou s'est investie la personne.

=====

*9.15.1.3, 1^{er} et 2^e paragraphes :

Enregistrer le ou les champs d'action, le ou les domaines du savoir, etc. dans lesquels s'investit ou s'est investie la personne en enregistrant un terme indiquant le ~~champ~~ domaine.

Enregistrer ~~le champ~~ un domaine d'activité comme un élément séparé. Le ~~champ~~ domaine d'activité n'est pas enregistré comme partie d'un point d'accès.

=====

9.16.1.1 :

La **profession ou l'occupation ▼** est la profession ou ~~l'occupation~~ qu' le passe-temps d' une personne ~~exerce ou a exercée~~.

=====

9.16.1.3, 1^{er} et 2^e paragraphes :

Enregistrer la profession ou l'occupation ~~qu'une personne exerce ou a exercée~~ en enregistrant un terme indiquant la ~~catégorie~~ classe de personnes ~~occupant~~ exerçant la profession ou l'occupation.

Enregistrer les professions ou les occupations soit comme des éléments séparés, soit comme des parties de points d'accès, soit en combinant les deux façons. Pour des instructions supplémentaires sur l'enregistrement d'une profession ou d'une occupation comme partie du point d'accès autorisé, voir 9.19.1.65.

=====

9.19.1.1, 1^{er} paragraphe :

Lors de la construction d'un point d'accès autorisé pour représenter une personne, utiliser le nom privilégié de la personne (voir 9.2.2) comme élément de base du point d'accès autorisé.

=====

9.19.1.1, 2^e paragraphe :

Faire des ajouts au nom selon les instructions sous 9.19.1.2-9.19.1.67, ~~dans cet ordre~~, lorsqu'elles s'appliquent.

=====

9.19.1.1, insertion d'un nouveau 3^e paragraphe et d'un nouveau 3^e bloc d'exemples (marques de révision omises) :

Personne dont le nom est constitué d'une expression ou d'une appellation n'évoquant pas une personne. Lors de la construction du point d'accès autorisé d'une personne dont le nom est constitué d'une expression ou d'une appellation n'évoquant pas une personne, appliquer les instructions suivantes même lorsqu'il n'est pas nécessaire d'établir une distinction entre des points d'accès représentant différentes personnes portant le même nom. Ajouter après le nom :

- a) un terme indiquant une profession ou une occupation (voir 9.16) pour les entités humaines

ou

- b) un terme indiquant un personnage fictif ou légendaire (voir 9.6.1.7)

ou

- c) un terme indiquant le type, l'espèce ou la race pour les entités non humaines réelles (voir 9.6.1.8).

EXEMPLE

Stone Mountain (Écrivain)

Big Hand (Musicien)

PSK-13 (Rappeur)

G-8 (Personnage fictif)

Battleship (Cheval de course)

Splash (Chien)

Wolverine (Personnage fictif)

et non Wolverine (Soldat)

Point d'accès autorisé pour un superhéros de bande dessinée. Il devient un soldat de l'armée canadienne dans les bandes dessinées

Rin-Tin-Tin (Chien)

et non Rin-Tin-Tin (Acteur)

Point d'accès autorisé pour un chien qui est apparu dans plusieurs films

mais

Obama, Bo

Le nom privilégié du chien contient un nom de famille et un prénom

Kent, Clark

Le nom privilégié du personnage fictif contient un nom de famille et un prénom

Wonder Woman

Le nom privilégié de la superhéroïne de bande dessinée évoque une personne

Mr. Ed

Le nom privilégié du cheval fictif qui parle évoque une personne

Frosty, le bonhomme de neige
Le nom privilégié du personnage fictif est constitué d'un prénom et d'une expression caractéristique

=====

9.19.1.1, anciens 3^e et 4^e paragraphes :

Faire les ajouts précisés sous 9.19.1.2-~~9.19.1.7~~ même s'ils ne sont pas nécessaires pour établir une distinction entre des points d'accès représentant différentes personnes portant le même nom.

~~Faire les ajouts précisés sous 9.19.1.3-9.19.1.6 s'ils sont nécessaires pour établir une distinction entre des points d'accès représentant différentes personnes portant le même nom.~~

=====

9.19.1.1, ajout facultatif :

Ajout facultatif

Faire les ajouts précisés sous 9.19.1.3~~2~~-9.19.1.6~~7~~ même s'ils ne sont pas nécessaires pour établir une distinction entre des points d'accès représentant différentes personnes portant le même nom.

=====

9.19.1.2 :

9.19.1.2 Titre ou autre ~~désignation~~ information associés à la personne

Ajouter au nom un ou plusieurs des éléments suivants ~~(dans cet ordre)~~, selon les instructions sous 9.19.1.2.1-9.19.1.2.6, lorsque cela lorsqu'ils s'appliquent :

- a) un titre de royauté (voir 9.4.1.4~~19.1.2.1~~) ou de noblesse (voir 9.4.1.5)
- b) le terme *saint* ou *sainte* (voir 9.6.1.4) un titre de noblesse (voir 9.19.1.2.2)
- c) un titre de rang religieux (voir 9.4.1.6-9.4.1.8~~19.1.2.3~~)
- d) le terme *Esprit* (voir 9.6.1.5) le terme *saint* ou *sainte* (voir 9.19.1.2.4)
- e) la profession ou l'occupation (voir 9.16) pour une personne dont le nom est constitué d'une expression ou d'une appellation n'évoquant pas une personne. le terme *Esprit* (voir 9.19.1.2.5)
- f) une autre information associée à la personne (voir 9.19.1.2.6).

Le terme *Esprit* est toujours ajouté comme dernier élément dans le point d'accès autorisé.

Faire les ajouts listés sous a)–d) et f) avant d'ajouter la date de naissance et/ou la date de décès ou la période d'activité de la personne.

Lors de l'ajout de plus d'une autre information associée à la personne, inclure chaque terme dans sa propre paire de parenthèses.

EXEMPLE

Anne, reine de Grande-Bretagne

Borselen, Frank van, graaf van Oostervant

Anglès, Jules-Jean-Baptiste, comte
Pie XII, pape

Dositheos, patriarche de Jérusalem

Ruricius Ier, évêque de Limoges

Thérèse, d'Avila, sainte

Arundel, Philip Howard, Earl of, saint

Augustin, saint, archevêque de Canterbury

Augustin, saint, évêque d'Hippone

Garland, Judy (Esprit)

Messenger Number One from the Secret Love Star (Esprit)

Stone Mountain (Écrivain)

Big Hand (Musicien)

PSK-13 (Rappeur)

Exceptions

Titre de noblesse. Ajouter un titre de noblesse uniquement si le titre ou une partie du titre apparaît couramment avec le nom dans les ressources associées à la personne ou dans les sources de référence. Dans ce contexte, ne pas tenir

~~compte des sources de référence qui traitent de la noblesse. En cas de doute, ajouter le titre.~~

~~**Saint ou sainte.** Ne pas ajouter *saint* ou *sainte* à un point d'accès représentant un pape ou un empereur, une impératrice, un roi ou une reine.~~

=====

9.19.1.2.1, nouvelle instruction (marques de révision omises) :

9. 19.1.2.1 Titre de royauté

Ajouter un titre de royauté (voir 9.4.1.4) même s'il n'est pas nécessaire d'établir une distinction entre des points d'accès représentant différentes personnes portant le même nom. Ajouter le titre de royauté après le nom privilégié.

EXEMPLE

Anne, reine de Grande-Bretagne

Carlos, prince des Asturies

Gustave I^{er} Vasa, roi de Suède

Isabelle, de Bourbon-Parme, épouse de Joseph II, empereur germanique

=====

9.19.1.2.2, nouvelle instruction (marques de révision omises) :

9. 19.1.2.2 Titre de noblesse

Si le titre de noblesse (voir 9.4.1.5) ou une partie du titre apparaît couramment avec le nom dans les ressources associées à la personne ou dans les sources de référence, ajouter le titre au nom. Dans ce contexte, ne pas tenir compte des sources de référence qui traitent de la noblesse. En cas de doute, ajouter le titre. Ajouter le titre de noblesse même s'il n'est pas nécessaire d'établir une distinction entre des points d'accès représentant différentes personnes portant le même nom.

EXEMPLE

Borselen, Frank van, graaf van Oostervant

Anglès, Jules-Jean-Baptiste, comte

Ajouter le titre après le nom privilégié à moins d'appliquer 9.19.1.4 (forme développée du nom). Lors de l'application de 9.19.1.4, ajouter le titre après la forme développée du nom.

EXEMPLE

Puymaigre, Th. de, (Théodore), comte⁴

====

9.19.1.2.3, nouvelle instruction (marques de révision omises) :

9. 19.1.2.3 Titre de rang religieux

Papes. Ajouter le titre *pape* ou *antipape* (voir 9.4.1.6) après le nom privilégié.

EXEMPLE

Pie XII, pape

Laurent, antipape

Évêques, etc. (voir 9.4.1.7) et autres personnes à vocation religieuse (voir 9.4.1.8).

Si :

le prénom de la personne est enregistré comme premier élément du nom privilégié

et que

le titre ou une partie du titre apparaît couramment avec le nom dans les ressources associées à la personne ou dans les sources de référence

alors :

ajouter le titre même s'il n'est pas nécessaire d'établir une distinction entre des points d'accès représentant différentes personnes portant le même nom. En cas de doute, ajouter le titre.

EXEMPLE

Dosithée II, patriarche de Jérusalem

Ruricius I^{er}, évêque de Limoges

Alexandre, patriarche d'Alexandrie, saint

⁴ L'exemple devrait se lire : Puymaigre, Th. de (Théodore), comte. La virgule superflue sera supprimée dans une mise à jour ultérieure de RDA Toolkit.

mais

Anselme, saint

Le titre « archevêque » n'est pas couramment utilisé dans les ressources associées à la personne ou dans les sources de référence

Augustin, saint

Le titre « évêque » n'est pas couramment utilisé dans les ressources associées à la personne ou dans les sources de référence

Thérèse, d'Avila, sainte

Le titre « madre » n'est pas couramment utilisé dans les ressources associées à la personne ou dans les sources de référence

Ajouter le titre après le nom privilégié à moins d'appliquer 9.19.1.4 (forme développée du nom). Lors de l'application de 9.19.1.4, ajouter le titre après la forme développée du nom.

M.-de-Ste-Roseline (Marie-de-Ste-Roseline), sœur, C.S.C.

Titre, y compris les initiales représentant un ordre religieux chrétien, ajouté après la forme développée du nom

====

9.19.1.2.4, nouvelle instruction (marques de révision omises) :

9. 19.1.2.4 Saint ou sainte

Ajouter le terme *saint* ou *sainte* (voir 9.6.1.4) au nom privilégié sauf si le point d'accès représente un pape ou bien un empereur, une impératrice, un roi ou une reine. Ajouter le terme après la forme développée du nom (voir 9.19.1.4) et le titre de noblesse (voir 9.19.1.2.2) ou le titre de rang religieux (voir 9.19.1.2.3), selon le cas.

EXEMPLE

Arundel, Philip Howard, Earl of, saint

Manyanet, José (Manyanet i Vives), saint

« Saint » ajouté après la forme développée du nom

Boniface IV, pape

et non Boniface IV, pape, saint

Jean-Vladimir, roi de Dalmatie

et non Jean-Vladimir, roi de Dalmatie, saint

=====

9.19.1.2.5, nouvelle instruction (marques de révision omises) :

9. 19.1.2.5 Esprit

Construire le point d'accès autorisé pour l'esprit d'une personne en combinant (dans cet ordre) :

- a) le point d'accès autorisé pour la personne
- b) le terme *Esprit* (voir 9.6.1.5).

EXEMPLE

Garland, Judy (Esprit)

Blount, Harry, 1880–1913 (Esprit)

Élie (Prophète biblique) (Esprit)

=====

9.19.1.2.6, nouvelle instruction (marques de révision omises) :

9. 19.1.2.6, Autre information associée à la personne

Ajouter un ou plusieurs des types de termes suivants s'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux points d'accès :

- a) un terme indiquant une personne nommée dans une écriture sacrée ou un livre apocryphe (voir 9.6.1.6)
- b) le terme *Personnage fictif*, *Personnage légendaire* ou une autre information appropriée (voir 9.6.1.7)
- c) un terme indiquant un type, une espèce ou une race (voir 9.6.1.8).

EXEMPLE

Adam (Personnage biblique)

Adam (Personnage fictif de Napoli)

Adam (Personnage fictif de Shakespeare)

Henrietta (Chat)

Henrietta (Personnage fictif)

Palamède (Personnage du cycle arthurien)

Palamède (Personnage de la mythologie grecque)

Ajouter le terme après la forme développée du nom (voir 9.19.1.4), le titre de royauté (voir 9.19.1.2.1), le titre de noblesse (voir 9.19.1.2.2), le titre de rang religieux (voir 9.19.1.2.3) ou le terme *saint* ou *sainte* (voir 9.19.1.2.4), selon le cas.

EXEMPLE

Caulfield, Holden (Holden Morrisey) (Personnage fictif)

Mary Teresa, Sister (Personnage fictif)

Pour les instructions sur l'ajout du terme *saint* ou *sainte* au point d'accès autorisé, voir 9.19.1.2.4.

Pour les instructions sur l'ajout du terme *Esprit* au point d'accès autorisé, voir 9.19.1.2.5.

Ajout facultatif

Ajouter un des types de termes listés sous 9.6.1.6–9.6.1.8 même s'il n'est pas nécessaire d'établir une distinction entre deux points d'accès.

EXEMPLE

Obama, Bo (Chien d'eau portugais)

Lear, roi d'Angleterre (Personnage fictif)

Jeanne, la papesse (Personnage fictif)

Leibowitz, Isaac Edward, saint (Personnage fictif)

Hygie (Divinité grecque)

====

9.19.1.3, 1^{er} paragraphe :

Ajouter la date de naissance (voir 9.3.2) et/ou la date de décès (voir 9.3.3) s'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux points d'accès. Enregistrer seulement l'année.

=====

9.19.1.3, nouveau 2^e paragraphe (marques de révision omises) :

Ajouter le mois ou le mois et le jour s'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux points d'accès.

EXEMPLE

Smith, John, 1936 mai 5-

Smith, John, 1936 décembre 17-

=====

*9.19.1.3, ajout facultatif :

Ajouter la date de naissance et/ou de décès même s'il n'est pas nécessaire d'établir une distinction entre ~~des~~ plusieurs points d'accès.

=====

9.19.1.5 :

9.19.1.5 Période d'activité de la personne et/ou profession ou occupation

Ajouter la période d'activité de la personne (voir 9.3.4) ou la profession ou l'occupation (voir 9.16) s'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux points d'accès. Faire cet ajout lorsque les éléments suivants ne sont pas disponibles :

date de naissance et/ou de décès (voir 9.19.1.3)

ou

forme développée du nom (voir 9.19.1.4).

EXEMPLE

Ajout d'une période d'activité

Smith, John, époque 1705

Smith, John, activité 1719-1758

Xu, Zhen, activité 1377

Xu, Zhen, jin shi 1523

Allen, Charles, 17^e siècle

Allen, Charles, ~~18^e/19^e siècle~~ 18^e siècle–19^e siècle

EXEMPLE

Ajout d'une profession ou d'une occupation

Johannes (Notaire)

A. K. (Musicien)

Chris (Rappeur)

Hancock, Mary (Architecte)

Butler, Jean (Compositeur)

Hall, Daniel (Percepteur des impôts)

Orr, Marjorie (Vétérinaire)

Watt, James (Jardinier)

Brown, Carol (Flûtiste)

Ajout facultatif

Ajouter la période d'activité de la personne et/ou la profession ou l'occupation dans n'importe quel ordre même s'il n'est pas nécessaire d'établir une distinction entre ~~des~~ plusieurs points d'accès.

EXEMPLE

Bal'amī Abū 'Alī Muḥammad ibn Muḥammad, époque 946–973

Aelfifu, reine, épouse d'Edwy, roi d'Angleterre, époque 956

Callistrate, d'Aphidna, époque 377 av. J.-C.–361 av. J.-C.

Adam II, abbé de Dore, époque 1216–1226

Cai, Shangxiang, jin shi 1761

Zacharias (Notaire), activité 1232–1274

====

9.19.1.6 :

9.19.1.6 ~~Profession ou occupation~~ Autre terme de rang, d'honneur ou de fonction

Ajouter un terme indiquant ~~la catégorie de personnes occupant la profession ou l'occupation de la personne (voir 9.16)~~ un rang, un honneur ou une fonction si le terme apparaît avec le nom (voir 9.4.1.9) et s'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux points d'accès. Faire cet ajout lorsque les éléments suivants ne sont pas disponibles :

date de naissance et/ou de décès (voir 9.19.1.3)

forme développée du nom (voir 9.19.1.4).

ou

période d'activité de la personne et/ou profession ou occupation (voir 9.19.1.5).

EXEMPLE

~~Johannes (Notaire)~~

~~A. K. (Musicien)~~

~~Chris (Rappeur)~~

~~Hancock, Mary (Architecte)~~

~~Butler, Jean (Compositeur)~~

~~Hall, Daniel (Percepteur des impôts)~~

~~Orr, Marjorie (Vétérinaire)~~

~~Watt, James (Jardinier)~~

~~Brown, Carol (Flûtiste)~~

Wood, John, Captain

« Captain », un terme indiquant un rang, ajouté pour établir une distinction entre deux points d'accès autorisés

Ajout facultatif

Ajouter un terme indiquant un rang, un honneur ou une fonction même s'il n'est pas nécessaire d'établir une distinction entre plusieurs points d'accès.

EXEMPLE

Appleby, Robert, Sir
« Sir », un terme d'honneur pour un chevalier, ajouté afin d'aider à identifier la personne

=====

9.19.1.7, nouvelle instruction (marques de révision omises) :

9.19.1.7 Autre information

Si aucun des ajouts sous 9.19.1.2–9.19.1.6 n'est suffisant ou approprié pour établir une distinction entre les points d'accès pour deux ou plusieurs personnes, ajouter une information appropriée (voir 9.6.1.9).

EXEMPLE

Nichols, Chris (De la North Oxford Association)

Lang, John (Frère d'Andrew Lang)

Budd, Henry (Indien cri)

Yaśodharā (Épouse de Bouddha)

Independent Burgess (De Nottingham)

=====

9.19.2.1, 2^e paragraphe :

Faire des ajouts au nom, si c'est jugé important pour l'identification. Appliquer les instructions sous 9.19.1.2–9.19.1.6⁷ lorsqu'elles s'appliquent.

=====

9.19.2.1, 2^e bloc d'exemples, 1^{er} exemple :

~~Hermoine~~ Hermione Marie-Gabrielle, princesse d'Urach, 1932–1989

Forme enregistrée comme point d'accès autorisé : Guinness, Mariga, 1932–1989

=====

9.19.2.1, 2^e bloc d'exemples, 5^e exemple (marques d'omissions omises) :

[les traits d'union ont été remplacés par des tirets semi-cadratin]

Édouard, le Martyr, saint, 962?-978

Forme enregistrée comme point d'accès autorisé : Édouard, roi d'Angleterre, 962?-978

=====

*17.1.2, 5^e paragraphe :

Le terme item ▼ désigne un exemplaire isolé ou une ~~instance~~ occurrence d'une manifestation.

=====

*17.11.1.1 :

Un **exemplaire d'une manifestation** ▼ est un exemplaire isolé ou une ~~instance~~ occurrence d'une manifestation.

=====

*18.1.4, 5^e paragraphe :

Le terme item ▼ désigne un exemplaire isolé ou une ~~instance~~ occurrence d'une manifestation.

=====

*24.1.2, 5^e paragraphe :

Le terme item ▼ désigne un exemplaire isolé ou une ~~instance~~ occurrence d'une manifestation.

=====

28.1.1.1 :

Un **item en relation** ▼ est un item ~~associé à la ressource décrite~~ qui est représenté par un identifiant ou une description et qui est en relation avec l'item décrit (par exemple, un item ayant servi de base pour une reproduction en microforme).

=====

28.1.1.3, 2^e bloc d'exemples (marques d'omissions omises) :

[emploi correct des caractères gras]

Description structurée de l’item en relation

Relié avec : Report of the Committee on the District of Columbia in relation to the city of Washington : read in Senate, February 2, 1835. — [Washington] : [éditeur non identifié], [1835] (City of Washington : Printed at the Globe Office, 1835)

Ressource décrite : Memorial of the Committee of the Corporation of Washington : relating to the pecuniary claims of said corporation on the general government, &c. — [Washington] : [éditeur non identifié], [1835] (Washington : Blair & Rives, [1835]). **Exemplaire de la Library of Congress**

=====

*I.1, 1^{er} paragraphe :

Le champ d’application défini ~~de l’~~ d’un élément de relation fournit une indication générale de la relation entre une ressource et une personne, famille ou collectivité associée à cette ressource (par exemple, créateur, propriétaire). Si l’élément de relation est considéré comme suffisant pour les besoins de l’agence créant les données, ne pas utiliser d’indicateur de relation pour indiquer la nature spécifique de la relation.

=====

*K.1, 1^{er} paragraphe :

Le champ d’application défini ~~de l’~~ d’un élément de relation fournit une indication générale de la relation entre les personnes, les familles et les collectivités (par exemple, personne en relation, collectivité en relation). Si l’élément de relation est considéré comme suffisant pour les besoins de l’agence créant les données, ne pas utiliser d’indicateur de relation pour indiquer la nature spécifique de la relation.

État d'avancement de la traduction des mises à jour de RDA par rapport à la version anglaise

Note : Les chapitres et annexes vides ne sont pas inclus.

Version française de RDA	Mise à jour anglaise équivalente
Ch. 0	Octobre 2014
Ch. 1	Octobre 2014
Ch. 2	Décembre 2012
Ch. 3	Octobre 2014
Ch. 4	Avril 2015
Ch. 5	Octobre 2014
Ch. 6	Décembre 2012
Ch. 7	Décembre 2012
Ch. 8	Octobre 2014
Ch. 9	Octobre 2014
Ch. 10	Octobre 2014
Ch. 11	Décembre 2012
Ch. 16	Octobre 2014
Ch. 17	Octobre 2014
Ch. 18	Octobre 2014
Ch. 19	Décembre 2012
Ch. 20	Octobre 2014
Ch. 21	Octobre 2014
Ch. 22	Octobre 2014
Ch. 24	Octobre 2014

Version française de RDA	Mise à jour anglaise équivalente
Ch. 25	Décembre 2012
Ch. 26	Décembre 2012
Ch. 27	Décembre 2012
Ch. 28	Octobre 2014
Ch. 29	Octobre 2014
Ch. 30	Avril 2015
Ch. 31	Avril 2015
Ch. 32	Avril 2015
Ann. A	Décembre 2012
Ann. B	Octobre 2014
Ann. C	Octobre 2014
Ann. D	Décembre 2012
Ann. E	Décembre 2012
Ann. F	Octobre 2014
Ann. G	Avril 2015
Ann. H	Avril 2015
Ann. I	Octobre 2014
Ann. J	Décembre 2012
Ann. K	Octobre 2014
Glossaire	Décembre 2012